

| |
|--|
| CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du Jeudi 30 mai 2013 à 20h30 |
|--|

Convocation du 23 mai 2013

Présents : MM. JOSEPH. POTET. PLAULT. GALOPIN P. GALLOPIN. JL. Mme GALLOPIN. MM PERSON. MERCIER. LETARTRE. Mme. BEHUE MM. BODEY. DURAND. MME PAIN. M. EGASSE

Absents : M. DABILLY, excusé donne pouvoir à M. POTET – MME CHAZELLE, excusée donne pouvoir à M. JOSEPH. – M. HEURTAULT, excusé donne pouvoir à M. MERCIER – Mme DAVID.

Formant la majorité des membres en exercice.

| | | | |
|------------------------------|------------------|---------------|--------------|
| Nombre de Conseillers | En exercice : 18 | Présents : 14 | Votants : 17 |
|------------------------------|------------------|---------------|--------------|

ORDRE DU JOUR :

1. **Travaux Lotissement du Moulin de Pierre : choix de l'entreprise**
2. **Travaux de voirie (Generville et rue de Chartres) : choix de l'entreprise**
3. **Aménagement du cimetière - Cavurnes et jardin du souvenir : choix de l'entreprise**
4. **Aménagement du cimetière – réalisation des allées : choix de l'entreprise**
5. **Règlement du cimetière : validation**
6. **Tarifs des nouvelles installations au cimetière**
7. **Participation financière pour le projet Musique à l'Ecole pour l'année scolaire 2013/2014 – AJOUT DU POINT A L'ORDRE DU JOUR : adopté à l'unanimité**
8. **Participation pour extension de réseaux– AJOUT DU POINT A L'ORDRE DU JOUR : adopté à l'unanimité**
9. **Questions diverses**

M. GALOPIN a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 29 avril 2013 est adopté à l'unanimité

| |
|---|
| 1. Travaux Lotissement du Moulin de Pierre : choix de l'entreprise |
|---|

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité de procéder à la réfection de la chaussée rue du Moulin de Pierre (rebouchage de nids de poule et enduits coulés à froid) pour une surface de 2 400 m² environ.

Ces travaux seront exécutés dans le cadre de l'ATD (Assistance Technique Départementale) et bénéficient de ce fait des tarifs départementaux.

Les devis présentés par les sociétés ont été examinés par la commission travaux qui s'est réunie le 22 mai.

Les devis sont estimés en prix unitaires et pourront donc être adaptés en fonction des quantités réellement mises en œuvre.

L'entreprise Maizière a présenté un devis de 6 048,17 € HT.

Monsieur le Maire propose donc de retenir la société la moins disante pour ces travaux.

Réalisation des travaux d'ici quelques jours, en fonction du temps.

Décision adoptée à la majorité, de retenir l'entreprise Maizière pour un montant HT de 6 048,17€ [16 Pour, 1 Contre (M. Bodey) et 1 abstention (Mme Pain)]

2. Travaux de voirie (Generville et rue de Chartres) : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité de procéder à la réfection de la voirie rue de Chartres et rue de la Fontaine à Generville.

Ces travaux seront exécutés en partie dans le cadre de l'ATD (Assistance Technique Départementale) et bénéficient de ce fait des tarifs départementaux.

Les devis présentés par les sociétés ont été examinés par la commission travaux qui s'est réunie le 22 mai.

Les devis sont estimés en prix unitaires et pourront donc être adaptés en fonction des quantités réellement mises en œuvre.

Deux sociétés ont répondu. L'entreprise Maizière est la moins disante pour un montant unitaire de 7 262,35 € HT pour la rue de la Fontaine et 6191,10 € HT pour la rue de Chartres.

Monsieur le Maire propose donc de retenir la société la moins disante pour ces travaux.

Décision adoptée à l'unanimité, de retenir l'entreprise Maizière pour un montant HT de 7 262,35 € HT pour la rue de la Fontaine et 6 191,10 € HT pour la rue de Chartres.

3. Aménagement du cimetière - Cavurnes et jardin du souvenir : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire donne des précisions sur l'aménagement du cimetière. Il est ainsi prévu l'installation de 8 cavurnes marguerite et la création d'un jardin du souvenir avec un espace de dispersion des cendres funéraires, une stèle, un livre du souvenir et un banc.

Des entreprises ont été contactées et l'entreprise Granimond présente le devis suivant :

– 7 443,31 € HT en granit du Tarn

ou

– 6 405,65 € HT en granit de Chine

Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir cette société et de décider du choix du granit.

Décision adoptée à l'unanimité, de retenir l'entreprise GRANIMOND pour un montant HT de 7 443,31 € HT (granit du Tarn).

4. Aménagement du cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de réaliser des allées devant la nouvelle entrée du cimetière.

Les devis n'étant pas tous été remis à ce jour, il serait utile d'attendre de recevoir les autres devis afin de procéder à un examen complet des tarifs proposés.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire demande de présenter ce point au prochain Conseil.

5. Règlement du cimetière

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil le projet de règlement du cimetière. Il demande aux élus leur avis et la validation dudit règlement dont un exemplaire est transmis à chaque élu.

Règlement adopté à l'unanimité

6. Tarifs des nouvelles installations au cimetière

Suite aux nouvelles installations du cimetière, il convient de fixer les tarifs s'y rapportant.

TARIFS CIMETIERE 2013

| CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE | TARIFS 2013 | |
|---|------------------------|---------------------|
| Concession 50 ans | 265 € | } Tarifs actuels |
| Concession 30 ans | 201 € | |
| Concession 15 ans | 148 € | |
| Tarif Superposition dans concession | 148 € | |
| Tarif dépôt d'urne dans concession | 47 € | |
| CASE COLUMBARIUM POUR URNE | TARIFS 2013 | |
| Columbarium 15 ans | 572 € | - Tarifs actuels |
| Columbarium 30 ans | 700 € | |
| Dépôt d'urne supplémentaire dans le columbarium | 47 € | - Tarifs actuels |
| CONCESSION CAVURNE | TARIFS 2013 | |
| Cavurne 15 ans avec étiquette - (gravure et collage à la charge de la famille) | 572 € | |
| Cavurne 30 ans avec étiquette - (gravure et collage à la charge de la famille) | 700 € | |
| Dépôt d'urne supplémentaire dans la cavurne avec étiquette - (gravure et collage à la charge de la famille) | 47 € | |
| <u>DISPERSION DES CENDRES JARDIN DU SOUVENIR</u> | TARIFS 2013 | |
| Dispersion des cendres et plaque d'identification (gravure et collage à la charge de la famille) | 30 € | |

Décision : tarifs adoptés à l'unanimité, il est cependant souligné par un élu que la dispersion aurait pu être gratuite.

7. Participation financière pour le projet Musique à l'École pour l'année scolaire 2013/2014

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu un courrier de la Directrice de l'École de l'Eveil sollicitant une participation financière de la commune pour monter un projet musical d'approfondissement dès la rentrée 2013. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'action « Musique à l'École » du Conseil Général d'Eure et Loir en partenariat avec l'Inspection Académique d'Eure et Loir. Il permet aux enfants des écoles maternelles de recevoir un éveil et une sensibilisation à la musique sous une forme adaptée au cadre scolaire. Ce projet est mis en place à l'Eveil depuis l'année scolaire 2009/2010.

Il consiste à faire intervenir un musicien de l'ADIAM pour un cycle de 15 séances (30 heures) et pour un coût de 472,50 € (projet d'approfondissement), pour la période allant de janvier à juin 2014.

Monsieur le Maire demande au Conseil son avis quant au financement de ce projet pour l'école de l'Eveil.

Décision adoptée à l'unanimité

1. Participation pour extension de réseau

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de délocalisation des bâtiments d'élevage de poulets et d'un hangar de stockage.

Il est nécessaire d'approvisionner en eau et en énergie ces nouveaux bâtiments. Cela entraîne une obligation de prolonger les réseaux existants en eau (diamètre 100) et en moyenne tension.

Le pétitionnaire demande à la Commune de se prononcer sur sa participation éventuelle à ces dépenses.

Décision : à l'unanimité, après discussion notamment sur l'impact sur l'emploi, le Conseil décide de ne pas participer à l'extension des réseaux

2. Questions diverses

- Les commerces rue Bouclet : les architectes de Chartres Habitat retravaillent sur le projet compte tenu des premiers éléments financiers.
- Le P.L.U. : pas de nouvelles à ce jour, il convient de contacter la société Ville Ouverte.
- Archéologie : début des fouilles de la tranche 3 du lotissement des Ouches en septembre 2013.

- Locataire du Presbytère : le Tribunal s'est déclaré incompétent pour la mesure d'expulsion, c'est la Préfecture qui a compétence pour les expulsions. Le loyer est toujours impayé. Affaire à suivre.
- Frais relatifs à la renumérotation de la rue Parmentier à Chandres : Le gérant du Bois Royal et la Commune ont trouvé une entente sur le paiement des indemnités.
- La Poste : des courriers ont été distribués par la Poste aux commerçants de Sours incitant les habitants de Sours à se déplacer à Gellainville pour les timbres et autres.
- Elections municipales 2014 : scrutin de liste pour les communes de 1 000 habitants et plus avec parité.
- Une commission générale sera organisée prochainement avec la présence de l'Avocat de Sours, Maître Roy, pour expliquer les conclusions du Tribunal pour l'affaire contre le locataire du Presbytère.
- Toujours des problèmes d'incivilités dans la sente de la Claye et au local du stade.
- Lycée agricole de la Saussaye : arrivée de la nouvelle Directrice et marché fermier le 2 juin 2013.

Séance levée à 22 h. 20